

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2018281BS0404**

**Réunion du Bureau Syndical du 8 octobre 2018**

**Date de convocation : 28 septembre 2018  
Date d'affichage : 9 octobre 2018**

**OBJET : Création de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et recrutements.**

L'an deux mille dix-huit, le huit du mois d'octobre à 9 heures, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres : .....	23
Quorum : .....	12
Nombre de présents au moment du vote : .....	17
Nombre de procuration au moment du vote : .....	3

## **Le Président**

### **Expose**

- Que deux agents du SDEG 16, adjoint administratif territorial depuis janvier 2010 et juillet 2010, pourraient bénéficier d'un avancement de grade sans examen professionnel et passer adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Que ces agents donnent satisfaction et assurent complètement les missions qui leur sont confiées.

### **Propose :**

- De créer deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de procéder à leur recrutement.

### **Précise :**

- Qu'en application de l'article 17.10 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n°2016354CS0412 du Comité Syndical du 19 décembre 2016 lui donnant délégation, les décisions nominatives et non nominatives relatives au personnel sont de la compétence du Bureau Syndical.
- Qu'il appartient donc au Bureau Syndical, d'en débattre, d'en délibérer, selon sa décision, de créer les deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, d'inscrire les sommes nécessaires au budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Décide de créer** deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de pourvoir à leur recrutement
- **Inscrit** les sommes nécessaires au budget
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération

*En application des articles L.5721-4 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.